N° 4 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Mardi 4 Janvier 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 17, près de l'hôtelière du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 15.)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 20, rue Talbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 15.76
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Des dépêches d'Espagne assurent que de nouveaux troubles sont probables.

— La rentrée de la Faculté de droit s'est effectuée avec calme.

— Le Président de la République a gracié des soldats condamnés en conseil de guerre.

— On a continué à Coutemmiers l'enquête sur la mort de Mme Gouin.

OPINIONS

FRANCHISE

On ne lit point assez dans les milieux républicains les documents catholiques. Notre polémique s'alimente à des articles de journaux écrits dans l'âpreté de la bataille quotidienne, et nous enregistrons, avec une quiétude un peu sceptique, des violences de langage, des accès de fanatisme où nous voyons surtout le vêlement emprunté dont se drapent, pour faire illusion, des revendications factices et des indignations d'apparat.

Quelle ne serait pas notre surprise, si nous suivions avec plus d'attention les revues cléricales ! Là se dépose, dans la paix d'une réflexion mûrement exercée, la pleine pensée catholique. Dire que cette pensée corrobore les intolérances de sa presse, n'est point assez. Elle les justifie, elle les surpasse, elle s'atteste irréductiblement, hermétiquement close à tous les souffles modernes, nettement décidée à n'en rien admettre, je dirai presque à n'en rien comprendre.

J'ai sous les yeux une Revue déjà un peu ancienne, rédigée par une société de jurisconsultes et de publicistes bien pensants. J'y trouve sous la plume d'un avocat de Lille, bâtonnier, s'il vous plaît, un article dont le titre est ainsi conçu : « Un catholique français peut-il être républicain ? » — Al-le besoin de dire que le réponse est négative ?

M. G. Théry n'aime point la démocratie, et pour lui, République et démocratie sont, en France tout au moins, synonymes. Pourquoi cette hostilité à la fois d'ordre théorique et pratique ? C'est bien simple. C'est la faute du péché originel. Depuis cet accident fâcheux pour notre misérable espèce, l'homme incline naturellement vers le mal. Il faut donc que quelqu'un retrène ces instincts pervers, car ce n'est pas celui qui est sorti de la voie droite qui s'y remettra de lui-même. Le peuple, sommu de tous les appétits diaboliques que chacun porte en soi, a besoin d'être mené par une force capable d'assurer l'ordre et le respect de la loi.

Quoi de mieux qu'un roi, entouré de fidèles serviteurs, pour remplir cet office ? Un roi naît affranchi du péché originel, et ses ministres aussi. Par exemple, Henri III et ses petits amis Louis XV et son cardinal Dubois, ne participaient point de la faute de notre premier père. De tels règnes font fleurir la vertu. De tels règnes assurent l'ordre moral et l'équilibre social. Il n'est que de s'entendre.

Mais quittant le domaine de la politique transcendante, notre jurisconsulte envisage la situation en France. Là, pour un catholique une adhésion à la République est « doublement déraisonnables. Qu'est-ce que le démocratie en France ? « Uniquement un moyen employé par les ennemis de l'Eglise et de la France pour détruire les deux forces qui peuvent le plus efficacement poser une barrière à la domination juive ». Et de morigéner ces catholiques ralliés, de souligner leur déconvenue... Comment, se demande M. Théry, un honnête homme, pour peu qu'il réfléchisse, peut-il se déclarer partisan de la démocratie ou, ce qui revient au même, se dire républicain ? « Voilà qui est parlé net, et nous recommandons cette lecture à tous les sillonnistes, à tous les membres de l'Action libérale populaire, qui croient ou qui disent qu'il est possible de concilier l'amour de la démocratie et de la République avec l'intégrité orthodoxe de la foi.

M. Théry en remontrerait à son curé ou plutôt à son évêque. Ce n'est pas lui qui admettrait un instant l'hypothèse d'une honnête neutralité. Il entend que l'Eglise affirme son droit — « son droit propre et non pas le droit commun ». — Il le droit de l'Eglise, il ne doit pas se faire modeste comme un solliciteur de palmes académiques ou mois de décembre, il est tenu de se présenter hautain, superbe, car il est « supérieur à tout autre droit ». Ce serait dérision que de vouloir le contraindre, lui, la vérité, à demander lamentablement « la tolérance qu'on accorde à l'erreur ».

« Soyons ce que nous sommes, s'écrie le belliqueux bâtonnier. Il faut rompre absolument avec les principes de 89, et tenir pour condamnées les propositions reprises au Syllabus ».

Très bien. Le catholicisme intransigeant, le catholicisme tout d'une pièce n'est pas pour nous déplaire. « On ne se fait connaître, on ne s'impose qu'en s'affirmant » ajoute M. Théry. Il m'est arrivé fréquemment d'employer une formule analogue. Sachons gré à cet adversaire de la reprendre et surtout de la justifier.

Mais comment s'affirmer ? M. Théry a recours aux procédés commerciaux, aux artifices de la réclame... Il conseille aux catholiques de propager leur foi, non par la martyre, mais par l'obsession d'une publicité savamment américaine. Le moyen convient à toutes les cameloles.

Nous aussi nous affirmerons nos principes, nous en assurerons la diffusion, nous prouverons leur vigueur par la fécondité de leurs conséquences ; et puisque c'est à la République, puisque c'est à la démocratie que s'en prend avec franchise cette fois le cléricalisme en bataille, c'est en réalisant constamment la République, organe nécessaire de la démocratie française, que nous précipiterons la déroute du dogmatisme oppressif et des autorités égoïstes.

T. STEEG,
Député.

LE LIBRE CHOIX

Les ennuis de notre ami A. Sirot. — Les amabilités d'un médecin de la Catho.

Notre excellent ami A. Sirot, conseiller général d'Avesnes, est un des trois radicaux (avec MM. Behove et Vancauwenberghe) qui se sont séparés de la majorité républicaine du Conseil général du Nord pour voter le libre choix.

Vous croyez peut-être que les cléricaux lui savent quelque gré de son attitude ? Ah ! bien oui ! N'a-t-il pas, le malheureux, voté également l'amendement Jules Sirot tendant à exclure les élèves de la Faculté catholique des fonctions de médecine de l'Assistance gratuite ?

Et alors, son acte d'indépendance (?) n'existe plus. La *Dépêche* le met « dans le même sac » que les affreux « sectaires », qui ont voté contre le libre choix.

Désolé, notre ami A. Sirot a adressé, au journal clérical la lettre suivante :

Avesnes, le 29 décembre 1909.

Monsieur le Directeur,

Votre journal me donne à tort la paternité d'un amendement déposé au Conseil général par mon honorable collègue M. Jules Sirot, de Saint-Amand. Amendement que j'ai voté avec mes collègues de la majorité.

Je ne suis pas un sectaire, loin de là. Votre ami M. Debeu, avec qui je me suis rencontré bien souvent à la commission spéciale où nous avons cherché ensemble les moyens les meilleurs pour mettre en pratique une réforme que nous croyons équitable, pourra vous l'affirmer. Il vous dira que personne plus que moi n'a le respect des opinions d'autrui quand il les croit sincères.

Républicain radical, j'ai conservé au Conseil général la plus grande indépendance : j'estime que, si on doit être d'accord sur les grands principes républicains, on a le droit, quand on le croit bon, de montrer son indépendance et de se séparer de ses amis.

C'est précisément ce que j'ai fait au sujet du libre choix restreint voté par le Conseil général.

Comme le compte-rendu publié dans la « Dépêche » peut me causer auprès du corps médical et auprès des populations un certain préjudice, vous voudrez bien publier dans votre prochain numéro cette lettre de protestation qui met les choses au point.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma sincère considération.

A. SIROT.

P.-S. — Une carte reçue à l'instant me prouve combien mes craintes étaient justifiées.

Docteur PH. PIET,
ex-interne des hôpitaux,
ancien élève de la faculté catholique de médecine, a le regret d'exprimer à son confrère M. le Dr Sirot le témoignage de sa commisération pour l'amendement qu'il a fait adopter par le Conseil général du Nord.

***

N'est-il pas charmant et bien caractéristique, ce « poulet » du médecin catholique à son cher confrère ?

Sa commisération ! Ces gaillards-là ont toutes les insolences et toutes les audaces !

Et la *Dépêche* renchérit encore. « Proclamons, dit-elle à propos de l'amendement Jules Sirot, que M. le docteur Sirot n'est pas l'auteur principal de cette atteinte à la liberté ; il n'en est que le complice ; mais tous les codes punissant la complicité des mêmes peines que l'acte principal, nous ne voyons pas bien en quoi la commisération dont il a été accablé par un de ses confrères perdrait ses droits dans la circonstance ».

« Accablé » est peut-être excessif. Et nous supposons que notre ami A. Sirot porte allègrement le poids de la commisération de l'illustre écrivain qui répond au nom de Piet !

Cela rappelle l'histoire du cocher coupable de nous ne savons plus quel méfait et auquel le tribunal infligea une sévère réprimande.

— Cela m'empêchera-t-il de conduire mon cheval ? demandait-il au président.

— Non, répondit celui-ci.

— Eh ! bien, s'exclama joyeusement Collignon : « j'm'en f... ! »

***

Nous espérons, néanmoins, que notre ami A. Sirot comprendra la leçon qui se dégage de ce petit incident.

On ne fait pas sa part au cléricalisme. Il faut lui être dévoué corps et âme, ou le combattre résolument ; il n'y a pas de milieu.

Et l'acte d'« indépendance » qu'a cru accomplir le conseiller général d'Avesnes, et les termes plus que courtois de sa lettre à la *Dépêche*, non seulement n'ont pas désarmé les cléricaux à son égard, mais encore lui valent d'être traité plus durement et plus violemment que les conseillers qui se sont nettement posés en face d'eux, sans réserve et sans ambages, en francs ennemis.

GEORGES ROBERT.

AU JOUR LE JOUR

Egoïsme ou désintéressement ?

La semaine dernière, toujours à propos du libre choix des médecins, la *Dépêche* faisait horte aux républicains en opposant leurs bas appétits à la soif de justice idéale qui consume leurs adversaires de France et d'ailleurs, une soif de justice si forte qu'elle va jusqu'à leur imposer les décisions les plus contraires à leur intérêt propre.

Voyez-vous, disait-elle, ce qui se passe en Belgique ! Est-ce que ce ne sont pas les catholiques eux-mêmes qui ont pris l'initiative d'y faire appliquer la R. P. ? Et pourtant le premier résultat de la R. P. — ils ne l'ignoraient pas avant de la voter — devait être de diminuer sensiblement les forces numériques du parti catholique à la Chambre belge !

Tout de même, ces catholiques belges, quelle générosité est la leur ! Voilà des gens qui savent qu'une réforme doit les mutiler affreusement, et ils n'hésitent pas à la voter, uniquement parce qu'elle s'inspire d'un principe de justice supérieure !

Et notez bien que ce que fit le parti catholique belge, les catholiques français seraient tout prêts, eux aussi, à le faire, quoi qu'il dût leur en coûter.

« Je le levais encore si j'avais à le faire », proclamait, après les plus sublimes sacrifices, les héros de Corneille et, avec eux, les coreligionnaires de la *Dépêche*.

Et comme on se sent honteux et abject, à côté de ces parangons de vertu politique !

Nous permettra-t-on, toutefois, de sonder cet abîme de générosité à seule fin de savoir s'il ne s'y dissimule pas, au fond, une arrière-pensée d'égoïsme ?

Des enquêtes multiples faites, en ces temps derniers, sur la R. P. et son application en Belgique, il ressort cette constatation indiscutable, c'est que si la R. P. a diminué de quelques unités le nombre des membres du parti catholique Belge, elle a, en revanche, consolidé la situation de ce parti au point d'immobiliser la lutte politique pendant très longtemps : cela, tous les chefs de parti sont unanimes à la reconnaître.

C'est donc à la R. P. que le parti catholique belge doit d'être encore au pouvoir actuellement.

Eh bien, mais cette soi-disant réforme d'équité et de justice, n'aurait-elle pas été dictée par un affreux égoïsme, par le plus vulgaire instinct de conservation, et le sacrifice, consenti par les cléricaux belges, n'était-il donc qu'un sacrifice nécessaire ?

Cette restriction, d'ailleurs, loin d'enlever de la valeur à la comparaison de la *Dépêche*, la renforcit singulièrement : les cléricaux français sont en tous points semblables aux cléricaux belges ; comme eux, ils ont l'art de présenter sous les grandes étiquettes de liberté et de justice, des réformes dont ils doivent être les bénéficiaires.

Puisque c'est la *Dépêche* qui l'a dit, nous aurions mauvaise grâce à la chicaner là-dessus.

Pierre RAMBAUD.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

CHANGEMENT DE MAINS

Comme l'an dernier, le Portugal commence l'année avec un ministère tout neuf. Dans l'intervalle, malheureusement, deux autres ministères ont sombré sans parvenir jusqu'à la trêve des confiseurs. Mais il ne faut pas évoquer ces fâcheux souvenirs au moment où le nouveau cabinet, ayant décidé de ne réunir les Chambres qu'en mars, semble avoir deux mois de vie devant lui...

D'ailleurs, il est bien différent du gouvernement qui prit le pouvoir après l'assassinat du roi Carlos, en février 1908, et des combinaisons qu'ont formées leur à tour, depuis un an, trois membres de ce gouvernement-gigogne. On a renoncé au système des concentrations et l'on a adopté le système homogène ; autrement dit, au lieu de choisir ses collaborateurs parmi des groupes variés, le président du Conseil s'est entouré uniquement de « progressistes ». Ce progrès nous ramène à quelques années en arrière, à l'époque où deux partis reprenaient alternativement des forces en occupant le pouvoir... et en tutoiement de leur mieux. Après la dictature de M. Franco, après la conciliation de M. de Amaral, le Portugal retourne avec M. de Beirao à ce qu'on a appelé le régime « rotatif ».

Il y a retourne contraint et forcé. Les cabinets de transaction comme le dernier obtenaient bien des promesses de tout le monde, mais ils s'étaient soutenus par personne. Quand le premier ministre qui vient de tomber, M. Wenceslau de Lima, se présenta, le 24 juillet, à la Chambre des députés, le leader du parti progressiste lui promit « une expectative bienveillante et si deux jours plus tard, à la Chambre des pairs, le chef du parti régénérateur l'assura de sa « meilleure volonté » et de sa « plus ample bienveillance ». Trois jours après, le ministère Wenceslau de Lima — qui a d'ailleurs gouverné d'une façon assez réactionnaire — était déjà condamné.

A quoi bon, dès lors, remplacer un cabinet condamné par un autre condamné ? Mieux vaut, semble-t-il, laisser le pouvoir à l'équipe homogène qui lui succède. Aura-t-elle plus de chance ? C'est très douteux. Car l'équipe d'en face, c'est-à-dire les régénérateurs, alliés aux progressistes dissidents, estime que le pouvoir lui revenait de droit, et se dispose à protester vigoureusement. Le chef des régénérateurs, M. Julio de Vilhena, a démissionné s'il disait entendre que le roi lui avait fait des promesses qui ne lui eurent pas tenues. Son successeur, M. Texeira de Souza, est un homme énergique, qui abandonne pour ce poste la direction générale des douanes, où il touchait quelque 60.000 francs par an. C'est dire à quel point la lutte va être ardente, et combien les vainqueurs auront faim le soir du triomphe.

LUCIEN ESTAGEL.

La R. P. et le Pays

Nous lisons dans la « Lanterne » :

Plus les militants de la politique républicaine sont près du suffrage universel, plus leur existence quotidienne les tient au contact avec l'électeur, et mieux ils sentent les dangers de la représentation proportionnelle.

L'attitude d'un nombre important de Conseils généraux est de nature à éclairer l'opinion sur la popularité de la réforme de M. Charles Benoist dans le pays républicain.

Nous citions hier les réponses parvenues des départements au groupe de la défense contre la R. P. : elles sont inspirées par le plus pur dévouement démocratique si, en conséquence, nettement hostiles à une innovation électorale qui peut livrer à la réaction une partie du terrain que nous avons conquis, au prix des plus rudes efforts.

Il suffirait sans doute de demander à tous les vétérans de nos campagnes pour la République, ce qu'ils pensent de la tactique des concessions et des fractations inaugurées par les proportionnalistes, pour obtenir la certitude que la proportionnelle est l'œuvre la plus dangereuse que l'on puisse tenter à l'heure actuelle.

Ceux qui organisèrent dans chaque circonscription la défense d'abord, puis l'action républicaine, ceux qui, après avoir été persécutés et traqués, ont pu arriver à la victoire par leur indomptable énergie, sont douloureusement surpris en apprenant que certains de leurs anciens compagnons d'arme travaillent avec leurs adversaires.

Qui donc, parmi ceux qui n'ont point oublié les leçons du passé, ne se souvient pas qu'à l'heure où les républicains étaient la minorité, les réactionnaires et les modérés se relusèrent à leur concéder les droits les plus légitimes ? Comment admettre, aujourd'hui, que notre victoire ait cette conséquence étrange d'offrir des places au Parlement à ceux qui nous en avons péniblement chassés ?

Les assemblées départementales qui comptent les meilleurs champions de l'idée parti lièrement justement la proportionnelle contre une conception absurde et redoutable, ils condamnent les alliances immorales, ils stigmatisent « le bétier » à l'aide duquel le cléricalisme s'apprête à ébranler la République.

Le bou sens qui perait avoir abandonné quelques-uns des nôtres garde, heureusement, tous ses droits dans le pays. Le suffrage universel fera justice de tous les sophismes où sont tombés certains républicains, entraînés par la plus néfaste des coutumes de réaction.

ECHOS

Le bacille de la rougeole.

Vous la connaissez et l'appréhendez, mamans qui me lisez, cette maladie qui attaque vos petits enfants et qui est caractérisée par l'apparition de petites taches rouges disséminées à la surface de la peau, de la fièvre, de la toux, du larmoiement. Elle s'appelle la *rougeole* et, quoiqu'elle soit, en général, assez peu dangereuse, elle ne nécessite pas moins de grands soins.

Depuis les immortels travaux de Pasteur, il est de mode de rechercher les microbes pathogènes dans toutes les affections ; on n'y a pas manqué pour la rougeole et, jusqu'ici, les expériences valaient été vaines, mais voici qu'une dépêche de Munich nous informe que le professeur Sittler, qui est un bactériologiste distingué, a découvert le bacile récalcitrant. Il se développerait surtout, d'après ce savant, dans la gorge, le nez, les cellules buccales et les conduits des bronches.

C'est surtout en matière bacillaire qu'on peut dire qu'un ennemi qu'on connaît est à moitié vaincu.

Pour les dents.

L'assassin russe Gollevitch en sera peut-être pour cause — et les Russes seront privés d'un beau procès.

Il est permis de croire, en effet, que ce bandit audacieux aurait fait au président des réponses savoureuses. On en a la preuve dans les dernières paroles qu'il a prononcées quand on essayait de le soustraire aux effets du poison qu'il venait d'absorber :

— Laissez ! a-t-il dit aux médecins. C'est pour les dents.

Vrai mot de théâtre, qu'un théâtre d'ailleurs en jugerait peut-être peu naturel.

Chasseurs allemands.

Il n'y a pas moins de 600.000 chasseurs en Allemagne, soit un tiré par 100 habitants. Les exploits de cette armée de nemrods se traduisent chaque année par un bilan fantastique : 400.000 lièvres, 4.000.000 de perdrix, 2.000.000 de grives, 500.000 lapins, 190.000 chevreuils, 145.000 bécasses, 40.000 chevreuils sauvages, 25.000 faisans, 22.300 cerfs, 15.000 sailles, 13.500 daims, 1.400 sangliers, 1.300 oularies. Tout ce gibier abattu représente environ 25 millions de kilos, valant près de 12.000 millions de francs.

La taxe fiscale des permis est de 7 millions 500.000 francs.

L'ESPRIT DE TOUS

— Après les manifestes de nos théâtres municipaux, les ouvreuses réclament, et si ce n'est pas droit, à leurs revendications.

— Bien fermeront.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

L'AGITATION EN ESPAGNE

A Barcelone et à Saragosse, grève en perspective et manifestations. A Madrid les républicains manifestent.

Des dépêches d'Espagne, des dépêches officieuses surtout, signalent une nouvelle agitation en Espagne. Des manifestations se seraient déjà produites et on redouterait, à Barcelone, une grève générale qui serait bientôt suivie de troubles.

Voici celles qui sont parvenues dans la journée d'hier :

Madrid, 3 janvier.

Les municipalités se sont constituées dimanche dans toute l'Espagne.

Il y a eu des manifestations républicaines à Bilbao et à Santander, mais on ne signale pas de graves incidents.

A Ortella, près de Bilbao, la foule manifestante bruyamment contre les édiles réactionnaires de cette localité. La gendarmerie a dû intervenir, et c'est à grand peine qu'elle parvint à rétablir l'ordre.

Plusieurs municipalités ont voté une motion demandant l'amnistie des incarcérés à la suite des événements de juillet.

Ces troubles ont produit la plus vive émotion dans la population aussi bien que dans les milieux politiques. On ne s'attendait guère à cette secrudescence d'agitation, après la chute du cabinet Maura. On escomptait la présence à la tête du gouvernement de M. Moret et des libéraux pour jouir enfin d'un peu de calme.

Troupes consignées

Barcelone, 3 janvier.

Toutes les troupes sont consignées dans les casernes. Déjà, plusieurs grandes fabriques ont été forcées de cesser le travail. La censure recommence à arrêter toutes les dépêches, et il est très difficile de recevoir des nouvelles de la grève.

Explosion au passage d'une procession

Saragosse, 3 janvier.

Un pétard a éclaté à 7 heures ½ du soir, près de l'entrée de l'église de Pilar, au moment où passait une procession. Il n'y a eu aucun accident, mais une forte panique a été produite par l'explosion.

Le calme était à peine rétabli qu'un autre pétard faisait explosion au pied de la cathédrale située à une courte distance. Ce second pétard n'a, non plus, produit aucun accident. Enfin, vers 9 heures, un troisième pétard a été découvert près du l'église de Saint-Gaetan, et un quatrième auprès de la cathédrale, mais les mèches étaient éteintes.

La méningite cérébro-spinale A VERSAILLES

Depuis quelques jours, plusieurs cas de méningite cérébro-spinale se sont produits au 22e d'artillerie, en garnison à Versailles. Un garçon de cantine a succombé et quatre artilleurs ont été transportés à l'hôpital.

Dimanche, la mère du garçon de cantine est morte également de la méningite cérébro-spinale.

L'autorité militaire s'est préoccupée d'assurer l'isolement des soldats qui ont été en contact avec ceux qui ont été atteints. Elle s'est adressée au préfet de Seine-et-Oise pour obtenir un immeuble où les soldats pourront être isolés.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, après avoir pris l'avis de son collègue d'Eure-et-Loir et du maire de Versailles, a mis à la disposition de l'autorité militaire l'évêché qui se trouve contigu à la cathédrale et qui est aujourd'hui désaffecté.

Cet évêché appartient pour les deux tiers au département de Seine-et-Oise et pour un tiers au département d'Eure-et-Loir.

Hier, une réunion a eu lieu pour examiner les parties de l'immeuble qui peuvent être mises à la disposition de l'autorité militaire.

NAVIGATION AÉRIENNE

Concours pour le prix du roi des Belges

Le ministère de l'intérieur et des cultes communique l'avis suivant :

Le concours annuel institué par le roi des Belges, suivant l'arrêté du 14 décembre 1874, sera, en 1911, ouvert aux étrangers. La prix de 25.000 francs à décerner sera attribué au meilleur ouvrage répondant à la question suivante : « Exposer les progrès de la navigation aérienne et les moyens les plus efficaces de les encourager ».

Les mémoires devront être transmis au ministère des sciences et des arts, à Bruxelles, avant le 1er mars 1911.

L'édition nouvelle d'un ouvrage imprimé ne sera admise au concours qu'autant qu'il y aura eu lieu des changements, des augmentations considérables.

Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il sera admis à concourir si la dernière a paru pendant la période à laquelle se rattache le concours.

Les ouvrages peuvent être écrits dans l'une des langues suivantes : le français, le flamand, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais.

Congrès Socialiste Prussien

Hier s'est ouvert à Berlin, le congrès national des socialistes prussiens.

Les questions à l'ordre du jour sont celles du droit électoral, de l'administration prussienne et du programme communal.

Le congrès national ne se tenait plus depuis plusieurs années.

Le Café du « Bistro »

Vous avez tous lu, sans doute, dans les journaux, le procès qui fut jugé, il y a quelques jours, à Douai, contre un ancien curé de Trancy, dans l'Yonne, M. l'abbé Pierre Villiers.

Ce prêtre, homme sédiment, beau parleur, gaillard, qui demeurait très intelligent, était trop doué pour se contenter des occupations que lui donnait sa modeste cure.

On le sait assez, [illegible] dans les journaux, [illegible] d'un des bordereaux fantastiques [illegible] Le curé, [illegible] aux fidèles, puisqu'il se rendait les dimanches à Trancy, pour célébrer l'office.

Pour régler ses imprimeurs, de la rue de la Victoire, l'abbé signa, le 26 décembre, un chèque de 4.000 francs sur une banque voisine de la Bastille. Il comptait évidemment sur une forte et prompte rentrée de capitaux, car les premiers frais d'établissement avaient absorbé la totalité des ressources disponibles.

Sans doute, au tout dernier moment, le commanditaire qui devait remettre à flot la caisse se dit-il tirer l'oreille. Le soir de 26, la situation, embarrassée déjà, devenait tout à fait alarmante, et l'abbé pouvait assister au naufrage de son grandiose projet. Il écrivait à M. Rey pour l'informer qu'il allait relancer les bailleurs de fonds réfractaires, et il le priait, en attendant son retour, de mettre tout en œuvre pour faire patienter les porteurs du chèque de 4.000 francs.

Et après une vierge à l'archevêché, il quittait Paris en toute hâte, et précipitamment qu'il oubliait de remettre à M. Rey le précieux chronomètre qu'il avait emporté.

Depuis, ni les uns, ni les autres n'ont entendu de nouvelles de l'abbé comte de l'Isle-Adam. La caisse du « Bistro » est vide — et le personnel des divers services se lamente et s'inquiète.

Qu'est devenu l'abbé ?

Personne ne le sait.

— Il reviendra, clament ses rares [illegible]

— Oui, attendez-le sous l'orme, [illegible] les autres, beaucoup plus honnêtes.